

# Haut débit dans les DOM : France Télécom promet des efforts

Ca bouge un peu dans les DOM en matière de haut débit. Rappelons que dans les départements d'Outre-Mer, seulement 20% de la population dispose du haut débit. Et à quel prix ! Un abonnement à une offre *double play* (téléphone et Internet) reste supérieur à 43 euros mensuels en Guadeloupe et en Martinique. En Guyane, le tarif, pour une même prestation, dépasse très légèrement les 60 euros. Par ailleurs, la qualité de service est loin d'être au rendez-vous.

Suite à la fronde sociale qui a traversé ces départements, l'Arcep (le régulateur des télécoms) et le secrétariat d'Etat en charge de l'Outre-Mer ont promis des mesures. Il s'agit d'accélérer le développement des offres et « *améliorer la qualité de service* », selon le communiqué de presse de l'Arcep. France Telecom, opérateur très présent dans les territoires ultra-marins, notamment dans les Antilles françaises, devrait être invitée à ouvrir davantage son réseau aux opérateurs tiers pour « *encourager* » la concurrence.

Ce jeudi, France Télécom annonce qu'il s'engage à améliorer la qualité des services rendus dans les DOM aux opérateurs alternatifs locaux. L'opérateur historique lâche un peu de lest vis-à-vis de l'Etat. Il faut aussi dire que France Télécom est au centre d'une plainte déposée en 2008 par Mediaserv, basée en Guadeloupe.

Ce dernier dénonce « *notamment l'absence de services nécessaires au maintien du bon fonctionnement du haut débit dans les DOM, du fait notamment du décalage horaire existant entre les Caraïbes et la métropole* ».

Selon elle, ce traitement expliquait « *le taux élevé d'incidents signalés et les délais excessifs de rétablissement du service* ».

L'Autorité de la concurrence a estimé qu'« *une qualité de service dégradée des offres de gros de haut débit dans les DOM (pouvait) créer, aux dépens des nouveaux entrants, une distorsion de concurrence (...), et ce d'autant plus que France Télécom détient une part de marché de l'ordre de 75% dans les DOM* ».

Pour remédier à ces dysfonctionnements, celui-ci s'est donc engagé à mettre en place une cellule spécifique de prise en charge des incidents, dédiée aux opérateurs présents dans les Caraïbes (Guadeloupe, Guyane et Martinique), et à nommer un représentant à La Réunion.

Prochaine étape : faire enfin baisser les tarifs ?